



Circulation à trottinette électrique

Rappel des Règles de sécurité

- Vous devez être âgé **d'au moins 14 ans** pour utiliser l'engin.
- La **vitesse maximum** autorisée est de **25 km/h**.
- **Le port du casque est obligatoire et un équipement rétro-réfléchissant est obligatoire** lui aussi en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.
- Le port d'écouteurs ou d'un casque audio est **interdit**
- Pour utiliser l'engin, vous devez avoir une **assurance responsabilité civile**. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (par exemple, blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule).
- L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une **amende de 135 €**.
- **Interdictions et sanctions** : Le débridage est strictement interdit (amende jusqu'à 1500 €). Le non-respect des règles de circulation ou d'équipement (absence de casque là où il est obligatoire, port d'écouteurs, non-respect des voies) entraîne des amendes allant de 35 € à 135 €.

De nombreux riverains nous ont alertés sur les incivilités de certains jeunes circulant en trottinettes électriques, et sur les risques qu'ils encourent et font courir aux piétons et aux automobilistes en sillonnant les rues du village :

- Beaucoup roulent sans casque et beaucoup trop vite
- Certains ont moins de 14 ans
- D'autres ne respectent pas les règles et « coupent » la route sans prévenir les automobilistes qui arrivent derrière ou même devant eux. Plusieurs accidents ont déjà été évités grâce aux réflexes des conducteurs des voitures.

Nous demandons aux parents de ces jeunes de 14 ans et plus de rester vigilants et de ne pas mettre ces engins entre leurs mains sans les prévenir des dangers, même à Bazoilles, et sans leur expliquer un minimum de règles.

Nous demandons aux automobilistes de rester vigilants eux aussi, afin de pouvoir être réactifs lors d'infractions commises par certains jeunes en trottinettes.

Afin d'assurer la sécurité de tous et de faire respecter les règles liées à l'usage de la trottinette électrique, des contrôles inopinés seront effectués par la Gendarmerie de Neufchâteau.

Nous comptons sur votre compréhension et votre bon sens pour respecter et faire respecter la sécurité de nous tous. Merci à vous

Le Maire,

